



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Minitel

Question écrite n° 38033

Texte de la question

M Jack Lang demande a M le ministre delegue aupres du ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme, charge des P et T, de lui preciser ses intentions quant a l'eventuelle suppression de la mise a disposition gratuite des Minitel aux usagers.

Texte de la réponse

Reponse. - A l'heure actuelle, tous les abonnées au telephone de France metropolitaine peuvent disposer d'un minitel en lieu et place de l'annuaire papier, sans supplement d'abonnement. 14 p 100 d'entre eux en sont equipes. Il est notoire qu'un certain nombre de ces appareils font l'objet d'une utilisation faible, voire nulle, alors que dans le meme temps se manifeste une forte demande de la part des utilisateurs professionnels. Aussi l'hypothese d'une suppression de la gratuite du minitel a-t-elle ete mise a l'etude, afin de savoir si elle conduirait les abonnées faibles utilisateurs a rendre leur appareil ; mais aucune decision a ce sujet n'est envisagee a breve echeance.

Données clés

Auteur : [M. Lang Jack](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38033

Rubrique : Telephone

Ministère interrogé : P.T.T.

Ministère attributaire : P.T.T.

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 1988, page 1106

Réponse publiée le : 2 mai 1988, page 1896